

Commune de ODENAS

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

D.I.C.R.I.M.



Le mot du Maire

Chers administrés,

La sécurité des habitants d'Odenas fait partie des préoccupations de l'équipe municipale. Le présent document est destiné à vous informer sur les différents risques qui peuvent survenir sur notre commune, les mesures prises pour réduire au mieux les conséquences de ces risques et les comportements à connaître et à appliquer lors de ces événements majeurs. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement ce document et de le conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a réalisé un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

**Le Maire,
Evelyne GEOFFRAY**

Le risque majeur est un phénomène naturel ou technologique qui peut entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens malgré une très faible probabilité d'apparition.

L'information préventive des populations permet d'entretenir une culture du risque et de dispenser les consignes de sécurité pour y faire face.

Elle a été instaurée par le code de l'environnement Article R125-11 modifié par le décret n° 2023-881 du 15 septembre 2023 qui mentionne que : « l'information donnée aux citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. »

La commune d'**Odenas** est concernée par :





- des risques naturels, tels que les tempêtes et vents violents, les intempéries hivernales, les séismes, les inondations, le risque de retrait gonflement des argiles et le radon ;
- des risques technologiques, tels que le transport de matières dangereuses (canalisation gaz).

Sommaire


	Page
- Les bons réflexes dans toutes les situations	3
- Le risque transport de matières dangereuses	4
- Le risque sismique	5
- Inondations, coulées de boues	7
- Le risque tempête et vents violents	8
- Le retrait gonflement des argiles	10
- Le radon	12
- Informations pratiques	13
- Numéros utiles	15



Les bons réflexes dans toutes les situations

Se conformer aux consignes reçues par les services de secours ou les autorités

Ce qu'il faut faire		Ce qu'il ne faut pas faire	
	<ul style="list-style-type: none"> × Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner 		<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas fumer (fuite éventuelle de gaz)
	<ul style="list-style-type: none"> × Écouter la radio, (Radio-France : 105.1MHz ; France-Info : 105.3MHz ; radios locales + fréquence...) 		<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas aller chercher les enfants à l'école ; ils y sont en sécurité, l'équipe enseignante s'en occupe. -
	<ul style="list-style-type: none"> × Prévoir : <ul style="list-style-type: none"> -une radio portable équipée de piles -une lampe de poche (piles adaptées) -une réserve d'eau potable -un sac contenant les affaires de 1ère nécessité (voir liste ci-après) 		<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas téléphoner sauf en cas de nécessité vitale (pour éviter l'encombrement des réseaux et libérer les lignes pour les secours)

Affaires de 1ère nécessité

	<ul style="list-style-type: none"> × Médicaments urgents × Vêtements de rechange et chauds × Papiers d'identité et importants × Couverture × Eau potable × Lampe de poche avec rechange de piles adaptées
--	---

	Confinement		Évacuation
<ul style="list-style-type: none"> - Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche - Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer - Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation - Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides - Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues 		<ul style="list-style-type: none"> - Couper les réseaux (gaz, électricité, eau) - Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de première nécessité - Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation - Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues 	

Le risque transport de matières dangereuses



Qu'est-ce que le risque transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, ou canalisation et peut présenter des risques pour les populations ou l'environnement.

Le transport de matières dangereuses concerne les produits toxiques, polluants ou explosifs, mais aussi les carburants, gaz, engrais solides ou liquides.

Les conséquences

Les conséquences d'un tel accident sont généralement limitées dans l'espace du fait des faibles quantités transportées, hormis le transport par canalisations à fort diamètre et/ou haute pression.

- Conséquences humaines : personnes physiques directement ou indirectement exposées au risque explosif ou incendie ou dégagement de nuage toxique. Le risque peut aller de la blessure légère au décès, en fonction du périmètre d'exposition.
- Conséquences économiques : l'accident peut entraîner des blocages d'accès (route, autoroute, voie ferrée...) et pénaliser les entreprises voisines dans leur approvisionnement ou par leur destruction.
- Conséquences environnementales : répercussions sur les écosystèmes par la destruction partielle ou totale de la faune et la flore ; impact sanitaire par la pollution des nappes phréatiques et donc pollution de l'eau.

Le risque TMD sur la commune


- Canalisation souterraine de transport de gaz traversant la commune
- Les risques sont faibles pour la population ; les conséquences peuvent être graves en cas de percement : explosion, incendie et dégagement de nuage toxique.

L'historique des accidents de TMD ayant concerné la commune

- Aucun incident ou accident n'a été relevé sur notre commune.

Les conseils de comportement

Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 2.

-  Se conformer aux instructions données par les autorités (évacuation ou confinement)
- Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle
- Si le nuage toxique se propage, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent ; dans la mesure du possible se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures et les aérations
- Couper la ventilation et la climatisation

La cartographie de la commune mentionnant les routes concernées

- La canalisation traverse le territoire de la commune dans sa partie Nord entre les lieudits Le Roux, La Poyebade, Les Balloquets en coupant la route du Conroy, la RD n° 43.

Rappel des consignes de sécurité

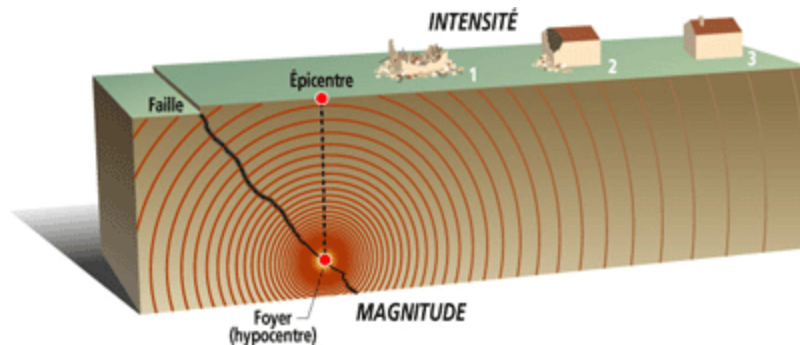


Le risque sismique



Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.



Un séisme est caractérisé par :

- son foyer ou hypocentre : région où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques
- son épïcentre : point terrestre à la verticale du foyer où l'intensité est la plus importante
- sa magnitude : énergie libérée par le séisme, mesurée par l'échelle de Richter
- son intensité : mesure des effets et dommages causés par le séisme en un lieu donné ; les conditions topographiques ou géologiques du site peuvent amplifier l'intensité d'un séisme.
- la fréquence et la durée des vibrations
- la faille provoquée, souterraine ou en surface.

Les dégâts qui en résultent peuvent être une dégradation ou ruine des bâtiments mais aussi des phénomènes annexes comme des glissements de terrains, des chutes de blocs, des avalanches, des raz-de-marée, ...

Les conséquences d'un séisme sont multiples :

- Sur l'homme : risque naturel meurtrier par ses effets directs (chutes d'objet, de bâtiments, ...) et indirects (mouvement de terrain, raz-de-marée, ...), impact psychologique ;
- Sur l'économie : un séisme et ses éventuels phénomènes annexes peuvent engendrer la destruction, la détérioration ou l'endommagement des habitations, des usines, des ouvrages (ponts, routes, voies ferrées, ...), la rupture des conduites de gaz provoquant des incendies ou explosions ;
- Sur l'environnement : modifications généralement modérées du paysage.

L'histoire des séismes

- Le 24 Juin 1878

La surveillance sismique : le suivi de la sismicité s'effectue en temps réel à partir d'observatoires ou de stations sismologiques répartis sur l'ensemble du territoire national et exploités par le Bureau Central de Sismologie Français.

Les actions entreprises par la commune

- L'information préventive de la population au travers de ce DICRIM ;
- La commune n'est pas soumise à l'obligation de réduction de la vulnérabilité des bâtiments ;
- Toutefois, il est bon de connaître les principes de la construction parasismique permettant d'assurer au mieux la protection des personnes et des biens :
 - les fondations reliées entre elles
 - chaînages verticaux et horizontaux
 - encadrement des ouvertures
 - murs de refend
 - panneaux rigides
 - chaînage sur les rampants
 - fixation de la charpente au chaînage, triangulation de la charpente
 - toiture rigide

Les conseils de comportement

Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 2.



Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation

PENDANT :

- Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur
- En voiture, s'arrêter, ne pas descendre avant l'arrêt des secousses
- Éviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches, ...
- Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz)

APRÈS

- Se méfier des répliques éventuelles
- Couper le gaz, l'électricité, l'eau
- Évacuer les bâtiments, s'en éloigner, et se regrouper vers une zone définie au préalable par la municipalité
- Ne pas toucher les fils électriques tombés à terre

Rappel des consignes de sécurité



Inondations - Boues



Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontées de nappes phréatiques), et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

L'historique des principales inondations

	Évènement	Parution JO
Inondations et/ou Coulées de Boue	12/09/2023	
Inondations et/ou Coulées de Boue	03/05/2013	
Inondations et/ou Coulées de Boue	08/12/1982	13/01/1983
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

Le risque inondation sur la commune

- Centre bourg avec le débordement du ruisseau Péterel
- Rue du Beaujolais, Rue Emile Bender, Rue du Ruisseau Péterel, Rue de la Jardinière

Les actions et travaux entrepris par la commune

- Sensibilisation des propriétaires sur l'entretien des ruisseaux et fossés ;
- L'information de la population au travers de ce DICRIM ;
- Réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Les conseils de comportement

Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 2.



Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation

EN ZONE INONDABLE :

AVANT	PENDANT	APRÈS
<ul style="list-style-type: none"> - mettre les biens à sauvegarder en sécurité (étage, grenier...) - localiser les arrivées des réseaux (électricité, gaz) - amarrer tout ce qui peut flotter - limiter les déplacements, éviter les zones proches des rivières ou torrents susceptibles d'être inondées - respecter les déviations mises en place 	<ul style="list-style-type: none"> - respecter les consignes reçues - fermer portes et fenêtres - couper les réseaux (électricité, gaz) - évacuer sur préconisation des autorités ou des secours - se réfugier sur un point haut (étage, colline) - respecter les déviations mises en place et ne pas s'engager sur une route inondée 	<ul style="list-style-type: none"> - aérer le bâtiment - aider les personnes qui en ont besoin - ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche - chauffer dès que possible - s'assurer que l'eau soit potable - dresser un inventaire complet des dommages causés à la propriété pour pouvoir le communiquer à la compagnie d'assurance

Rappel des consignes de sécurité



Le risque tempête et vents violents



Qu'est-ce qu'une tempête ?

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (dépression) le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). Elle se caractérise par des vents pouvant être très violents et des pluies parfois torrentielles entraînant des inondations, des glissements de terrain et coulées de boues.

Les conséquences des tempêtes

- Conséquences humaines : personnes physiques directement ou indirectement exposées au phénomène (blessure légère ou décès).

La violence du phénomène combinée à un comportement imprudent ou inconscient (franchissement à pied ou en voiture d'une route inondée ou « promenade » en forêt ou en bord de mer) augmentent le nombre de victimes corporelles.

- Conséquences économiques : les destructions ou dommages portés sur les édifices privés ou publics, aux infrastructures industrielles, l'interruption des trafics routiers, ferroviaires ou aériens peuvent engendrer des coûts, des pertes ou des perturbations importantes.

De même, tous les réseaux (eau, téléphone, électricité) subissent à chaque tempête des dommages pouvant engendrer une paralysie temporaire de la vie économique.

Les élevages, le bétail et les cultures peuvent être également sérieusement touchés.

- Conséquences environnementales : les dommages sur la faune et la flore sont multiples par les effets directs des vents violents et des inondations (destruction de forêt, pollution résultant des inondations).

L'historique des principales tempêtes

Novembre 1982, décembre 1999

La vigilance météorologique

La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour (à 6 h et à 16 h) à des horaires choisis pour une diffusion optimale par les services de sécurité et les médias. Pour la consulter en ligne : <http://www.meteofrance.com>

Les couleurs sont définies à partir de critères quantitatifs correspondant à des phénomènes météorologiques attendus. L'information météorologique est accompagnée de conseils de comportement adaptés :

Vert : pas de vigilance particulière

Jaune : être attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont prévus ; se tenir au courant de l'évolution météorologique

Orange : être très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus. Se tenir informé de l'évolution météorologique et suivre les consignes données

Rouge : vigilance absolue obligatoire, car des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Se tenir régulièrement informé de l'évolution météorologique et se conformer aux consignes données

Les conseils de comportement face à une tempête

Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 2.

Vents violents :

Vigilance orange	<ul style="list-style-type: none">- Limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute- Ne pas se promener en forêt (ou sur le littoral)- Être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers- Ne pas intervenir sur les toitures- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol- Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent
Vigilance rouge	<ul style="list-style-type: none">- Rester chez soi- En cas d'obligation absolue de déplacement : éviter les secteurs forestiers, signaler son déplacement aux proches- Écouter la radio- Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent- Ne pas intervenir sur les toitures- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol

Fortes précipitations :

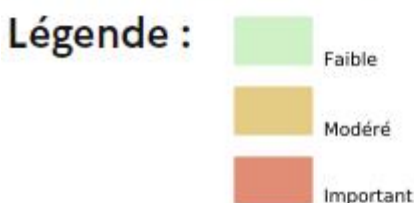
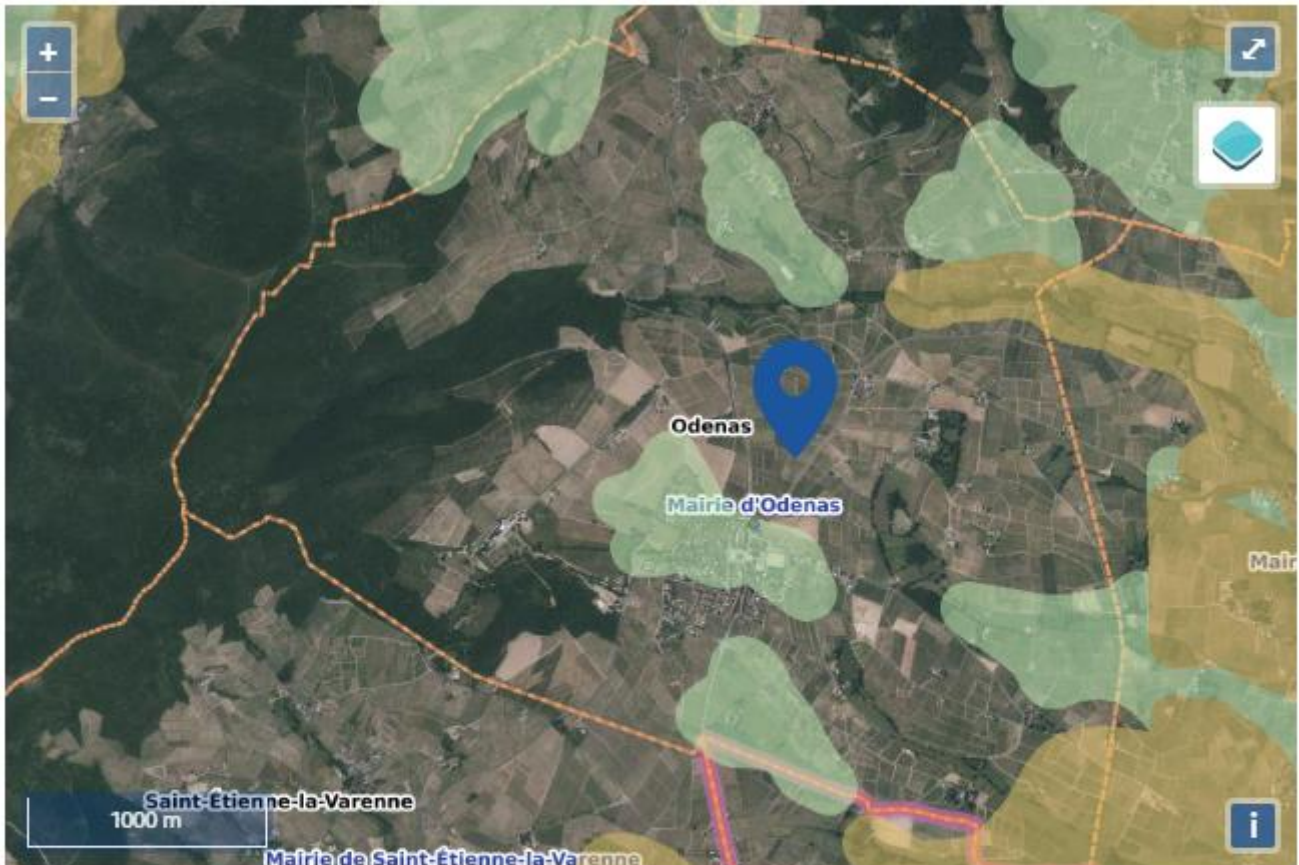
Vigilance orange	<ul style="list-style-type: none">- Se renseigner et limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute- Respecter les déviations mises en place- Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une route immergée- Dans une zone inondable, mettre les biens en sécurité et surveiller la montée des eaux
Vigilance rouge	<ul style="list-style-type: none">- Rester chez soi, éviter tout déplacement- En cas d'obligation absolue de déplacement : être très prudent, respecter les déviations mises en place- Écouter la radio- Ne pas s'engager, en aucun cas, à pied ou en voiture sur une route immergée- Se conformer aux consignes données, ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation- Si évacuation, couper les réseaux (gaz, électricité)

Rappel des consignes de sécurité



Le risque de retrait gonflement des argiles

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente de risque.

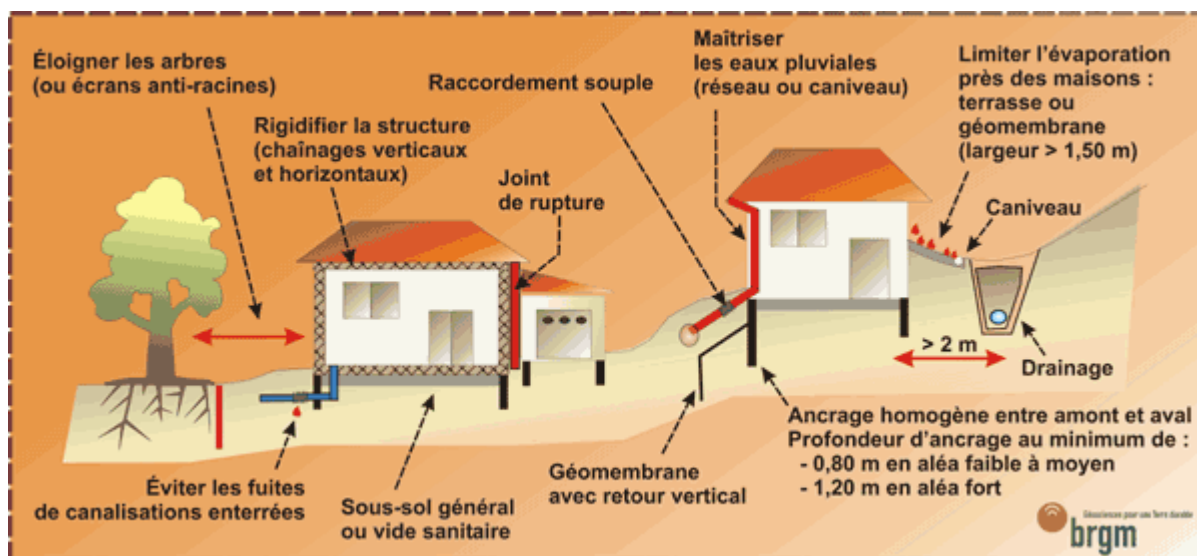


Prévention du risque

Si les dégâts provoqués par le phénomène de retrait-gonflement des argiles sont coûteux et pénibles à vivre pour les propriétaires, la construction sur des sols argileux n'est en revanche pas impossible. En effet, **des mesures préventives simples** peuvent être prises afin de construire une maison en toute sécurité.

La prise en compte de la **sensibilité du sol au phénomène de retrait-gonflement** est essentielle **pour maîtriser le risque**. C'est le sens des dispositions de la loi ELAN qui prévoit la réalisation d'études géotechniques pour identifier avant construction la présence éventuelle d'argile gonflante au droit de la parcelle.

Les dispositions préventives généralement prescrites pour construire sur un sol argileux sujet au phénomène de retrait-gonflement obéissent aux principes figurant sur le schéma ci-dessous.



La mise en application de ces principes peut se faire selon plusieurs techniques différentes dont le choix reste de la responsabilité du constructeur.

Préservation de l'équilibre hydrique du sol

- tout élément de nature à provoquer des **variations saisonnières d'humidité** du terrain (arbre, drain, pompage ou au contraire infiltration localisée d'eaux pluviales ou d'eaux usées) doit être **le plus éloigné possible** de la construction. On considère en particulier que **l'influence d'un arbre s'étend** jusqu'à une **distance égale à au moins sa hauteur à maturité** ;
- sous la construction, le sol est à l'équilibre hydrique alors que tout autour il est soumis à évaporation saisonnière, ce qui tend à induire des différences de teneur en eau au droit des fondations. Pour l'éviter, il convient d'entourer la construction d'un dispositif, le plus large possible, sous forme de **trottoir périphérique** ou de **géomembrane enterrée**, qui protège sa périphérie immédiate de l'évaporation ;
- en cas de **source de chaleur** en sous-sol (chaudière notamment), les **échanges thermiques** à travers les parois doivent être **limités** par une isolation adaptée pour éviter d'aggraver la dessiccation du terrain en périphérie. Il peut être préférable de positionner cette source de chaleur le long des murs intérieurs ;
- enfin, les canalisations enterrées d'eau doivent pouvoir subir des mouvements différentiels sans risque de rompre, ce qui suppose notamment des raccords non fragiles (systèmes d'assouplissement) au niveau des points durs.

Pour en savoir plus sur les moyens de prévention des désordres liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles dans l'habitat individuel, consultez :

- la fiche technique "[Comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel](#)" du Ministère en charge de l'environnement ;

Le radon

La commune d'Odenas se trouve dans une zone de **concentration de radon de niveau 3**, ce qui est considéré comme **élevé**.

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration du radium et de l'uranium, deux éléments qui se trouvent dans le sol et les roches. L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, à la demande de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, a donc classé les communes françaises en fonction de leur potentiel radon : 1, 2 ou 3.

Une exposition prolongée à de fort taux de radon peut, à long terme, être un facteur d'apparition du cancer du poumon.

Ce gaz peut s'infiltrer dans les habitations par le passage des canalisations, les vides sanitaires, les caves, etc, à partir des sols où il se trouve naturellement, mais également des matériaux de construction du logement ou encore des eaux de distribution.





Des dispositifs de détection du radon dans l'air ambiant existent. Ils coûtent généralement quelques dizaines d'euros et sont utiles pour mesurer la concentration en radon dans son habitation. Celle-ci, il faut le noter, peut beaucoup varier en fonction de l'aération et la ventilation du logement.

Des dispositions existent pour limiter les nuisances liées à la présence de radon dans l'air :

- ✓ Aérer et ventiler son logement régulièrement ;
- ✓ Renforcer l'étanchéité du sol, notamment en bouchant les éventuelles fissures, en améliorant l'isolation des sols.

Informations pratiques

La canicule

	Le danger est présent lorsque 3 conditions sont réunies :		
			
	Il fait très chaud	La température ne descend pas la nuit	Le phénomène dure depuis plusieurs jours

↪ Comment réagir ?



En période de fortes chaleurs et de canicule

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en la séchant avec un léger courant d'air et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.





Je bois environ 1,5l d'eau par jour.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais.



Je mange normalement.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Enfant ou adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.





Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je prends des nouvelles de mon entourage.



TWW/COOPERATE/Alamy/ChaqueJd

En cas de malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement le 15.

Les nids de frelons asiatiques



Depuis quelques années, la population des frelons asiatiques est en augmentation dans notre département.

Face à ces colonies, actives d'avril à octobre, voici quelques précisions et conseils utiles.

- **Quelques données sur les frelons**

Le frelon asiatique est une espèce qui vit exclusivement en colonie composée de plusieurs centaines à plusieurs milliers d'individus.

Chaque colonie commence à se constituer à partir du printemps. C'est une femelle fécondée (la reine) qui fonde son nid qui peu à peu grossit jusqu'à atteindre sa taille définitive à l'automne.

Les nids, de forme sphérique (de 50 à 80 cm de diamètre), sont généralement situés à proximité de points d'eau et bâtis en hauteur dans les arbres (10 à 12 m pour certains). L'entrée du nid se fait par un orifice unique de 2 à 3 cm de diamètre.

Le régime alimentaire du frelon est omnivore, à base d'insectes divers, mais essentiellement des abeilles, pour nourrir les larves du nid.

En automne, les nouvelles reines fécondées sortent du nid pour se mettre à l'abri soit dans la végétation, soit sous les tuiles d'un toit, soit dans la terre, ... Les autres individus meurent au début de l'hiver. Les nids, qui sont alors abandonnés, ne sont pas utilisés une seconde fois.

- **Le comportement des frelons**

Peu agressif vis à vis de l'homme (à condition de ne pas être dérangé), ce frelon est en revanche un prédateur non négligeable pour les abeilles dont il se nourrit, ce qui entraîne des effets notoires sur les colonies d'abeilles, la pollinisation et sur les enjeux économiques qui en découlent.

- **Destruction d'un nid**

Il faut repérer le nid, en général une boule en haut d'un arbre, et le signaler sur le site frelonsasiatiques.fr

Avant toute intervention, il convient de prendre en compte certains critères :

- * La période de la découverte : si c'est en plein hiver, le nid ne présente pas de danger puisqu'il est abandonné et ne nécessite pas d'être supprimé.

- * Le risque pour la population : situé à proximité de passage de personnes, le nid doit être détruit. L'objectif de la destruction d'un nid est l'élimination de la totalité de la colonie. Pour cela, certaines mesures doivent être respectées :

- L'intervention doit avoir lieu le matin avant le lever du soleil et avant que tous les individus ne sortent du nid ;

- Pas d'intervention par des moyens mécaniques (tir au fusil, lance à eau, abattage d'arbre, ...). Ces moyens ne détruisent pas les frelons, dispersent la colonie et mettent en danger la vie des opérateurs.

- Avant toute opération, l'orifice d'entrée doit être obturé pour maintenir la colonie dans le nid.

- Pour atteindre la totalité des individus, plusieurs solutions existent : un produit insecticide sous pression, manié par un professionnel, est injecté dans le nid, ou un confinement du nid dans un emballage hermétique est réalisé afin de brûler ou congeler le tout.

- Les nids détruits par insecticide doivent être collectés et éliminés afin d'éviter la diffusion du produit insecticide dans l'environnement.

Le coût de cette intervention est pris en charge par la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB).

**Dans tous les cas, ne pas s'approcher du nid,
ne pas tenter de le détruire sans l'aide d'un professionnel.**

Numéros utiles

CABINET INFIRMIER D'ODENAS

44 Place du Monument
69460 ODENAS
Tél. : 04 74 03 44 31 Tél. Portable : 06 99 70 63 80

CENTRE ANTIPOISON DE LYON

Tél. : 04 72 11 69 11

CENTRE HOSPITALIER DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Plateau d'Ouilly
69400 GLEIZÉ
Tél. : 04 74 09 29 29

HÔPITAL DE BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

52 rue Martinière
69220 Belleville-en-Beaujolais
Tél. : 04 74 06 52 50

MAISON MÉDICALE DE GARDE

Hôpital de Belleville-en-Beaujolais
52 rue Martinière
69220 Belleville-en-Beaujolais
Tél. : 04 72 33 00 33

POLYCLINIQUE DU BEAUJOLAIS

120 Ancienne Route de Beaujeu 69400 ARNAS
Tél. : 08 26 96 90 00
www.polyclinique-du-beaujolais.fr

GENDARMERIE DE BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

87 boulevard Joseph Rosselli
69220 Belleville-en-Beaujolais
Tél. : 04 74 69 68 67

GDF URGENCE SÉCURITÉ GAZ

Tél. : 08 10 43 30 01

ENEDIS URGENCE

Tél. : 09 72 67 50 69



**35 route des Sigauds
69460 Odenas - FRANCE
Tél. : 04 74 03 41 64**

Ouverture au public

Lundi : 13H30 à 18H00 - Jeudi : 9H00 à 12H00 - Vendredi : 13H30 à 19H00